

**SYNTHESE ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE CLOTURE D'ENQUETE
DRESSE PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN SEANCE DU 15/07/2019
(article 27 du décret du 11 mars 1999)**

Dossier introduit par la SA ELECTRABEL ayant son siège Boulevard Simon Bolivar n° 34 à 1000 Bruxelles, pour la construction et exploitation de 4 éoliennes et auxiliaires à 7322 Ville-Pommeroeul, Route de Wallonie, le long de la E42.

- 21/05/2019 : recommandé postal des Fonctionnaires délégué et technique informant la Commune du caractère complet et recevable de cette demande de permis unique ;
- 27/05/2019 : date de l'affichage ;
- 11/06/2019 : date de l'ouverture d'enquête ;
- 10/07/2019 à 11h : clôture de l'enquête : réclamations et observations reçues :
 - une pétition de 40 signatures ;
 - 1 courrier de M. Pierre BATTARD ;
 - 2 courriers de M. Alain GICART et M. Gustavo Pascual CUBERO ;
 - 1 réclamation orale de Me. Isabelle DE MENTEN DE HORNE ;
 - 16 courriers favorables au projet.

AVIS DU COLLEGE COMMUNAL

Le Collège communal émet un avis favorable, en effet, différents arguments sont en faveur du projet :

- la nécessité de faire sa part dans la transition énergétique et le PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable et Climat) dans lequel la Commune s'engage ;
- l'emplacement du projet situé le long des autoroutes et à l'écart des habitations (même si 3 habitations en dehors des zones d'habitat se situent à moins de 520m du projet) ;
- une des quatre éoliennes est une éolienne citoyenne ;
- le parc ne s'agrandira pas démesurément vu qu'il n'y a la possibilité que pour une éolienne supplémentaire.

Néanmoins, le Collège communal est sensible aux arguments défavorables concernant l'impact du projet en terme de risque de collision et effet d'effarouchement pour l'avifaune et les chiroptères.

Le Collège souhaite donc :

- que les recommandations de mesures d'atténuation et de bridage (pour la faune ou le bruit) indiquées dans l'étude d'incidences sur l'environnement soient appliquées ;
- qu'une révision des mesures compensatoires soit faite pour qu'elle apporte une réelle plus-value à la biodiversité.

PAR LE COLLEGE:

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN